

Le territoire veut articuler et renforcer son accès aux soins

Plusieurs professionnels de santé de l'intercommunalité se sont réunis dans le but de créer une Communauté professionnelle territoriale de santé afin de structurer l'offre de soins



Devant une cinquantaine de leurs collègues, Isabelle Canonne, chemise bleue photo de droite, accompagnée de plusieurs autres professionnels de santé a présenté le projet de Communauté professionnelle territoriale de santé sur le secteur Pays des Maures-Littoral.



(Photos B. K.)

Le contexte

Afin d'assurer une meilleure coordination de leur action et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé, des professionnels de santé peuvent décider de se constituer en Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). Elles sont composées de professionnels de santé regroupés, le cas échéant sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier et de second recours et d'acteurs médico-sociaux et sociaux. Les CPTS ont pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients dans un souci de continuité, de cohérence, de qualité et de sécurité des services de santé, par une meilleure coordination des acteurs qui la composent. Le nombre et la nature des professionnels concernés varient sur le terrain pour s'adapter aux besoins de la population. L'action coordonnée des équipes de soins primaires et des communautés professionnelles territoriales de santé est un facteur essentiel d'amélioration des parcours de santé en proximité, notamment pour les patients atteints de maladies chroniques, les personnes en situation de précarité sociale et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Avec ces projets, l'objectif est de mettre en place un dispositif souple et adaptatif, à la main des professionnels.

Coordonner pour mieux soigner ensemble ». Le slogan est explicite. Il était inscrit sur la première page du Power-Point de la réunion organisée dernièrement à Bormes dans le but de créer sur le secteur une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). Pour cette occasion une cinquantaine de professionnels de santé : médecins, infirmières, kinésithérapeutes, psychologues, pharmaciens, podologues pédiatres, de Bormes-les-Mimosas, Collobrières, La Londe, le Lavandou et Pierrefeu ainsi que des professionnels des EHPAD, de Plateformes territoriales d'appui, du SSIAD et des hôpitaux étaient présents pour le lancement de ce projet de CPTS Pays des Maures-Littoral. « Ce projet de santé s'inscrit dans le plan "Ma Santé 2022", explique le docteur Isabelle Canonne. Il a pour objectif de structurer l'offre de soins de proximité, le parcours de santé et d'améliorer les condi-

tions de travail des professionnels de santé. Il vise à organiser les réponses à un ou plusieurs besoins repérés au préalable sur leur territoire d'exercice et privilégie une approche populationnelle », ajouta-t-elle.

Un numéro unique

Un projet porté par les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) des médecins, kinésithérapeutes, infirmières et pharmaciens et soutenu financièrement par l'Agence régionale de santé dans le cadre du plan pour le renforcement de l'accès territorial aux soins. « L'idée est de mailler le territoire, faire travailler ensemble des professionnels de santé, précède la docteur. On a décidé de cette réunion pour se rencontrer, présenter le projet et bâtir une communauté. L'idée est de se coordonner pour mieux soigner ensemble, articuler tous les professionnels de santé. » Et de citer l'exemple « d'un patient qui sort

de l'hôpital pour qui il est parfois très compliqué de trouver un bon médecin au bon moment. Ce dispositif doit permettre, tout de suite, que les personnes concernées soient contactées, prise en charge. Ça évite de sortir - à l'arache - car le service de soin hospitalier a besoin de place. » Cette CPTS Pays des Maures-Littoral devrait couvrir un territoire de 30 000 à 40 000 habitants, Cuers étant potentiellement sur la liste pour l'intégrer. « On part du principe que nous proposons cette formule à chaque professionnel de santé, il a la possibilité d'y adhérer ou non, souligne Isabelle Canonne. Il améliore la qualité de nos soins, la prise en charge des territoires et peut, par exemple, permettre à des médecins de petites communes, surchargés, de prendre du repos. Beaucoup de gens adhèrent au projet. Il va falloir bâtir une association puis obtenir les subventions de l'ARS, indique la docteur. C'est une sorte de ré-

seau. On veut mettre les professionnels en réseau, les faire se parler et communiquer. » La plateforme disposera d'un numéro unique où les patients pourront appeler et où ils obtiendront une réponse. « Un médecin encore a son cabinet pourra alors recevoir le patient », précise-t-elle. Objectif : améliorer l'accès aux soins donc, baisser la surcharge des urgences, fluidifier le circuit... « Il faut changer aussi ce qui se passe dans les têtes du patient, conclut Isabel Canonne. Il y a une forme d'éducation à avoir. On ne va pas aux urgences pour tout et n'importe quoi. Nous avons la chance d'avoir une belle offre de soin en France il faut la préserver et saisir les circuits raccourcis. Il s'agit d'une strate supplémentaire... »

C. L.